

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE JAMETZ  
Du 25 novembre 2009**

Mr LAMBERT

Le 25 novembre 2009, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de JAMETZ, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr LAMBERT Norbert, le Maire.

**Présents :** Mme GUITTON Gaëlle, Mrs BERT Patrice, MINE Sébastien, GERARD André, QUINTIN Pascal, DEHUT Bernard, MALCUIT Ludovic, LAMBERT Norbert.

**Absents :** Mrs ROSQUIN Jean-Jacques, GILMAIRE Fabrice et Mme HERBIN Eliane.

**Ordre du jour :**

- Ligne de Trésorerie
- Renouvellement Baux Ruraux
- Questions diverses

**Délibérations :**

- Mr LAMBERT informe le Conseil Municipal que la Ligne de Trésorerie de 80 000 € ouverte en 2008 arrive à échéance le 30 novembre 2009. Les subventions attendues pour les travaux du Lavoir Impluvium ne devraient pas être versées avant le printemps 2010, par conséquent il convient de reconduire cette Ligne de Trésorerie. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.
- Plusieurs Baux Ruraux qui arrivent à échéance le 31/12/2009 sont à renouveler, il s'agit de :

- Mr JACQUES Jean-François	2 ha	43 ca
- Mr DEHUT Bernard	3 ha	84 a 3 ca
- GAEC DES HUTTES	16 ha	30 a 02 ca
- GAEC DES HUTTES	5 ha	72 a 86 ca
- EARL GILMAIRE	3 ha	89 a 35 ca
- EARL GILMAIRE		33 a 80 ca
- EARL GILMAIRE	6 ha	31 a 40 ca
- EARL GILMAIRE	7 ha	50 a 60 ca
- Le Conseil Municipal, après délibération, accepte le renouvellement de ces Baux ruraux.
- Des frais d'études et d'insertions non suivis de réalisation subsistent aux comptes 2031 et 2033. Mr le LAMBERT propose donc d'amortir ces frais à compter de 2009 et d'ouvrir les crédits qui s'y rapportent, ce que le Conseil Municipal accepte.
- Mr LAMBERT présente aux Conseillers un devis de la Société Citéos concernant le remplacement du cordon lumineux de l'église. Ce devis est d'un montant de 2485.50 € HT pour la pose d'un cordon de LED blanches de 95 m et la dépose de l'ancien cordon. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis et souhaite que la pose soit effectuée avant Noël et dans le cas où la Société ne serait pas en mesure de l'installer pour Noël, il conviendrait de le faire l'été prochain.

- Un devis de la SARL CHAUFER L'HONORE pour le remplacement d'une fenêtre de l'église est présenté aux Conseillers. Le devis prévoit la pose d'une fenêtre en PVC Blanc pour un montant de 714 € HT. Le Conseil Municipal accepte ce devis.

**Pour information :**

- Un point est fait sur les suites de l'affaire AUBRY et le délibéré du Tribunal. Lecture est faite du compte-rendu d'audience du Greffe du TGI de Verdun. L'avocat de la commune doit transmettre ses conclusions.
- Mr LAMBERT informe les Conseillers que la somme de 876.53 € a déjà été réglée à l'Association pour le Développement du Pays de Montmédy concernant le chantier d'insertion qui a travaillé sur le mur du Lavoir. La partie à terminer sera à faire au printemps.
- Toujours concernant le Lavoir, l'eau sort à côté du captage, il sera donc nécessaire de revoir à ça lors de l'aménagement paysager.
- Le chantier d'insertion peut aussi nettoyer les cours d'eau. Par conséquent, il convient de faire des recherches pour savoir à qui appartient le canal du Moulin. S'il appartient à la commune, il faudra voir pour le nettoyage. Et dans ce cas, le Conseil est d'accord pour faire appel au chantier d'insertion. Il faudra alors prévoir un accord avec les riverains afin d'évacuer les gravas et autres déchets.
- Le réseau d'assainissement de la commune serait en bon état et le raccordement collectif pourrait être envisagé en même temps que le groupe de communes qui vont démarrer les travaux après Montmédy.
- Mr LAMBERT informe les conseillers que l'association Renouveau Villages peut faire une étude gratuite sur les logements du 9 rue du Four et 35 Grande rue et que la fiche d'information permettant l'étude va lui être envoyée.
- Il y a des pierres qui ont été déposées sur le chemin dit de Marville. Mr LAMBERT montre aux Conseillers le courrier qu'il a préparé et qu'il va remettre à chaque agriculteur.
- Un point est fait sur les échanges de courriers entre Mr ERNEST et la commune suite au devis établi par EURL CONCEPT VOIRIES et qui a été envoyé à Mr ERNEST pour la remise en état du chemin du bois.
- Mr ROSQUIN Francis demande une autorisation de voirie pour amener l'eau à son verger sur le chemin rural dit de derrière le four. Cette autorisation sera à étudier lors d'une prochaine séance en fonction des réseaux EDF existants et des futurs réseaux d'eau.

- Mr LAMBERT informe le Conseil que, exceptionnellement, les enfants COLLET finiront leur année scolaire 2009-2010 à Damvillers et que le Maire de Damvillers nous a adressé un Certificat administratif de non facturation des frais de scolarité pour cette même période.

Mr le Maire demande aux Conseillers leur avis sur la scolarisation des enfants en dehors de l'école de Marville, à savoir doit-on s'y opposer lorsque la commune accueillant les enfants ne demande pas de frais de scolarité ? L'ensemble du Conseil serait d'accord pour refuser la scolarisation des enfants en dehors de l'école de Marville et ce malgré le fait que la commune aurait beaucoup de mal à s'y opposer du fait de la non facturation.

- Par la même occasion, le Conseil revient sur les problèmes de cantine à l'école de Marville qui ont lieu depuis la rentrée de Septembre. Mr LAMBERT informe les Conseillers des moyens qui vont être mis en œuvre par la commune de Marville pour enrayer ces soucis.

- Mr LAMBERT soumet au Conseil deux propositions de prix de Mr MANGIN, géomètre, pour remesurer et rééditer un plan des aïances communales. En effet, les plans et mesures existants ne correspondent plus à la réalité des terrains et aux contraintes administratives. Les prix s'élèvent à 813.28 € TTC et 1 411.28 € TTC. Après délibération, le résultat des votes est le suivant :

POUR	4
ABSTENTION	4

Ce projet est abandonné pour le moment et il sera réexaminé lors d'une prochaine séance. En attendant, une concertation entre les exploitants agricoles est prévue afin de procéder aux échanges éventuels avant l'élaboration d'un nouveau plan.

- Mr LAMBERT soumet l'idée de monter un site internet sur la commune et demande leur avis aux Conseillers. Le Conseil municipal donne son accord.